

Paris, le 27 novembre 2018

COMMUNIQUÉ

Les Coopératives Forestières (UCFF) et la Fédération Nationale du Bois (FNB) saluent la promulgation de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN).

La loi ELAN n°2018-1021 a été promulguée le 23 novembre 2018. Les Coopératives Forestières et la Fédération Nationale du Bois, deux acteurs majeurs de la gestion forestière et de la transformation du bois dans la filière forêt-bois, saluent cette adoption.

Le projet initial du Gouvernement a pu être amélioré en faveur d'une intégration de matériaux renouvelables dans le bâti. Cette évolution du texte est notamment le fruit du travail des députés Vincent THIÉBAUT (Bas-Rhin) et Rémy REBEYROTTE (Saône-et-Loire) respectivement membre et co-président du groupe d'étude forêt-bois à l'Assemblée nationale.

Le code de la construction dispose désormais du recourt aux énergies et aux matériaux issus de ressources renouvelables pour répondre aux performances énergétiques, environnementales et sanitaires des bâtiments neufs. Le bois, première des énergies renouvelables en France (47 % de l'énergie renouvelable en France) deviendra également le matériau phare pour la mise sur pieds des bâtiments neufs puisqu'il répond à l'obligation pour les bâtiments de stocker du carbone pendant toute leur durée de vie¹. Charpente, isolation, bois énergie, bardage, sont autant d'utilisations proposées par ce matériau renouvelable, résistant et écologique autant en feuillu qu'en résineux :

- Résineux :
https://franceboisforet.fr/wp-content/uploads/2018/04/resineux_bdef_versionfinale.pdf
- Feuillus :
https://franceboisforet.fr/wp-content/uploads/2018/04/feuillus_bdef_versionfinale.pdf

Les Coopératives Forestières et la Fédération Nationale du Bois, encouragent Didier GUILLAUME, le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, en charge de la stratégie de la bioéconomie, et Julien DENORMANDIE, Ministre de la Ville et du Logement, à **développer l'utilisation du bois français dans la construction** de nouveaux logements, permettant ainsi une meilleure performance environnementale des bâtiments qui contribuera de manière concrète à la lutte contre les émissions de CO₂ dans l'atmosphère².

Cette loi incitera à l'utilisation de matériau bois renouvelable et augmentera les volumes de bois construction. Avec une augmentation de 10 % de la consommation de sciages, le volume supplémentaire en sciages est estimé à + 850 000 m³ de bois supplémentaires par an. Cette augmentation développera de facto la filière bio-économie forêt-bois et les emplois dans les territoires ruraux.

¹ article 178 de la loi ELAN.

² 25 % des émissions nationales de CO₂ sont absorbées par la forêt et la filière de produits forestiers

Contacts :

Julien BLUTEAU, Secrétaire général – Les Coopératives Forestières (UCFF)
jbuteau@lescooperativesforestieres.fr - 06 18 52 70 58 - 9, rue Buffault - 75 009 PARIS

Nicolas DOUZAIN - Délégué général - Fédération Nationale du Bois (FNB)
nicolas.douzain@fnbois.com – 01 56 69 52 00 - 6 rue François 1^{er} - 75 008 PARIS

A propos des Coopératives Forestières (UCFF)

Les 17 coopératives forestières rassemblées au sein de l'UCFF – Les Coopératives Forestières représentent un chiffre d'affaires de 430 millions d'euros et 1 000 salariés. Les coopératives forestières regroupent 110 000 producteurs forestiers adhérents, gèrent 2 millions d'hectares de forêts, récoltent et commercialisent 7 millions de m³ de bois par an. En 2017, Les Coopératives Forestières ont regroupé 3 300 adhérents supplémentaires représentant 35 000 ha supplémentaires. Elles constituent les premiers reboiseurs en France.

A propos de la Fédération Nationale du Bois (FNB)

La Fédération nationale du bois regroupe les organisations professionnelles des exploitants forestiers et des industries de transformation, mais aussi des organismes spécialisés dans la promotion du bois français et de ses essences. La FNB représente plus de 80 organisations fédérées, 1 750 entreprises affiliées, 100 000 emplois représentés, 95 % des industries de la 1^{ère} transformation. Au-delà d'un maillage territorial, la FNB fédère un réseau de syndicats et d'associations dédiés au bois français et à son utilisation. La raison d'être de la FNB réside dans son rôle de représentant institutionnel auprès des instances politiques, administratives, professionnelles, économiques et sociales, et y compris à l'échelon européen.